

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE



Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

Séance du 12 juillet 2018

Nombre des conseillers
élus : 15
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 8

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : David WEBER (donne procuration à Carmen COURRIER), Audrey ZIMMERMANN (donne procuration à Yves KNOBLOCH) Sophie EICHENBERGER

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du procès-verbal séance du 17 mai 2018
2. Saint-Pierre secteur artisanal Spittelfeld : décision modificative budget 2018
3. Zone artisanale rue des ateliers
4. Participation aux frais de séjours ARSEA
5. Divers

1. Adoption du procès-verbal séance du 17 mai 2018
Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2018 est adopté à l'unanimité
2. Saint-Pierre secteur artisanal Spittelfeld : décision modificative budget 2018
BUDGET 2018 :

Le budget 2018 a été élaboré par la Trésorerie et est arrêté comme suit :
En INVESTISSEMENT : Dépenses 31950 € Recettes 31950 €
En FONCTIONNEMENT : Dépenses 4810 € Recettes 18451.05 €

Afin d'équilibrer le budget 2018 de la zone d'activités SPITTELFELD il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

En fonctionnement :
Dépenses : article 71355-042 +31950 €
Recettes : article 7015 + 3780 €
Article 773 + 14528.95 €

Adopté à l'unanimité

3. **Zone artisanale rue des ateliers**
Décision d'intention de préemption à une éventuelle vente dans la zone artisanale rue des ateliers :

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

- Section 01 parcelle 114 (3370 m2) : bâtiment appartenant à Monsieur Yannick RUB ; La mairie projette de préempter en cas de vente pour en faire un dépôt communal (manque de place dans l'atelier communal actuel)
- Section 01 parcelle 91 (3512 m2) : bâtiment appartenant à M. et Mme MULLER ; la commune envisage de transformer le bâtiment en logements sociaux avec un accès par la rue des peupliers.

Après discussion, les membres du conseil émettent un avis favorable

Adopté à l'unanimité

4. Participation aux frais de séjours ARSEA

Par courrier du 11 juin 2018, l'AEMO (Service d'Action Educative en Milieu Ouvert) sollicite une subvention pour 2 enfants du village de 14 et 12 ans pour un séjour en colonie de vacances du 21 au 27 juillet 2018.

Le Conseil Municipal après discussion,

DECIDE d'allouer une subvention de 7.50 € par jour soit un montant de 52.50 € par enfant X 2 = 105 €

Le montant sera versé à l'association sur présentation du justificatif du séjour et sera imputé au chapitre 6574 libellé « Divers »

5. Divers

- Fibre optique : une réunion d'information a eu lieu à Stotzheim. Un retard a été annoncé sur l'exécution des travaux par ROSACE ; les fournisseurs d'accès sont disponibles sur le site de rosace. Déploiement à partir de septembre cf site Rosace.

Saint-Pierre, le 17 juillet 2018
Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

